

MUNICIPALITÉ DE STOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Du mardi 5 septembre 2017 à 19 h

« La générosité est un langage que le sourd peut entendre et que l'aveugle peut voir. »
- Mark Twain

N° 2325

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **mardi 5 septembre 2017 à 19 h.**

Présences : Sièges N° 1 : Vacant
Siège N° 2 : Sylvain Chabot
Siège N° 3 : Steeves Mathieu
Siège N° 4 : Lucie Gauthier
Siège N° 6 : Mario Carrier

Absence : Sièges N° 5 : Daniel Dodier

La séance est présidée par le maire et Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente et agit comme secrétaire.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE ORDINAIRE

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
 - 5.1 Marchedons – Demande de dons
6. Comités et dossiers à traiter
 - 6.1 Administration et finances
 - 6.1.1 Modification au Règlement d'emprunt N° 539 - Remboursement par la subvention TECQ 2014-2018
 - 6.1.2 Financement intérimaire Règlement d'emprunt N° 539
 - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
 - 6.2.1 Dérogation mineure 2017-06-001 - Lot 5 286 911
 - 6.3 Culture
 - 6.4 Immobilisation et bâtiments
 - 6.4.1 Terrain de soccer
 - 6.4.2 Lampadaires de rue – Remplacement des ampoules
 - 6.5 Loisirs
 - 6.6 Ressources humaines
 - 6.6.1 Adhésion Fédération Québécoise des Municipalités 2018
 - 6.6.2 Congrès 2017 FQM
 - 6.6.3 Formations virtuelles COMAQ – Direction générale
 - 6.6.4 Formation FIHOQ (Horticulture) – Journalier au parc
 - 6.7 Sécurité publique
 - 6.7.1 Brunch annuel Prévention des incendies
 - 6.7.2 Assemblée des chefs pompier du Québec (ACSIQ)
 - 6.7.3 Séminaire des chefs pompiers et préventionnistes
 - 6.7.4 Achat d'un détecteur de gaz
 - 6.8 Voirie
 - 6.8.1 Subvention PAARM 2017-2018
 - 6.8.2 Travaux voirie TECQ 2014-2018 - Directive de changements
7. Remise des rapports des officiers municipaux

8. Trésorerie et finances
 - 8.1 État prévisionnel de la situation
 - 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles
9. Autres sujets
10. Avis de motion
11. Règlements
12. Invitations
 - 12.1 21^e édition du Vins et fromages – Parc historique de la Poudrière
 - 12.2 Invitation Bœuf braisé de la Fabrique St-Philémon de Stoke
13. Varia
 - 13.1 Dons de fleurs et de plantes à la municipalité
14. Période de questions
15. Clôture et levée de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-232

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-233

D'ADOPTER le procès-verbal du 7 août 2017 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Correspondance

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1^{er} et le 31 août 2017.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

4. Période de questions

Une citoyenne demande un suivi concernant suite aux inondations du 7 juillet 2017 au centre du village.

5. Demandes écrites ou verbales

5.1 Marchedons – Demande de dons

ATTENDU QUE Marchedons est une activité au profit de l'aide à la jeunesse de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire appuyer la Fondation du CSSS de Val-Saint-François dans sa cause pour la santé des jeunes.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-234

DE FAIRE un don de 100 \$ (cent dollars) à la campagne MarcheDons Santé Jeunesse 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Comités et dossiers à traiter

6.1 Administration et finances

6.1.1 Modification au Règlement d'emprunt N° 539 - Remboursement par la subvention TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE le MAMOT a approuvé le Règlement d'emprunt N° 539;

ATTENDU QU'UNE partie du remboursement des travaux prévus à la programmation servira au remboursement de la dette liée à ce règlement d'emprunt.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-235

QUE le montant de la subvention TECQ 2014-2018 affecté au remboursement du Règlement se lise comme suit : 698 622 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.2 Financement intérimaire Règlement d'emprunt N°539

ATTENDU QUE le MAMOT a approuvé le Règlement d'emprunt N° 539 pour réaliser les travaux de la programmation TECQ 2014-2018 au montant de 1 048 700 \$;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite obtenir un financement intérimaire auprès de la Caisse Desjardins du Nord du Haut-Saint-François.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-236

QUE la municipalité demande à la Caisse un financement intérimaire au montant de 1 048 700 \$ en lien avec le Règlement d'emprunt N°539.

QUE les déboursés seront progressifs sur demande de la secrétaire-trésorière.

DE MANDATER le maire et la directrice générale secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à ce financement ainsi qu'au contrat final.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 Dérogation mineure 2017-06-001 - Lot 5 286 911

La présente demande a pour objectif, de permettre une dérogation mineure à la superficie d'un bâtiment accessoire maximale de 135,45m² au lieu de la norme de 100 mètres² pour un garage et de 33,5m² au lieu de la norme de 30 mètres² pour une remise.

ATTENDU QUE le Règlement sur les dérogations mineures N° 453 qui a été adopté par la Municipalité de Stoke et autorise une dérogation mineure en fonction des critères l'article 2.2.

ATTENDU QUE la dérogation mineure peut être accordée parce que l'application de l'article 7.10 du Règlement de zonage N° 460 a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE tous les travaux effectués sur cette propriété, ont été exécutés avec permis et de bonne foi.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-237

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée au Règlement de zonage N° 460, article 4.12, sur la superficie maximale de chacun des bâtiments accessoires soit :

Pour la superficie maximale du garage de 135,45 m² au lieu de 100 m² selon la norme.

Pour la superficie maximale de la remise de 33,5 m² au lieu de 30 m² selon la norme.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 Culture

6.4 Immobilisation et bâtiments

6.4.1 Terrain de soccer

ATTENDU QUE le terrain de soccer est endommagé et que cela nuit aux joutes et pratiques des utilisateurs;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite améliorer cette infrastructure dans le respect du budget et des sommes réservées aux infrastructures de loisirs;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2017-238

D'AUTORISER la réparation du terrain pour un budget maximal de 12 000 \$ à même le fond général et les sommes réservées aux infrastructures de loisirs.

DE PRÉVOIR l'entretien annuel dans le budget 2018 pour un montant de 5 000 \$.

D'OCTROYER le contrat de réparation de gré à gré au choix de la directrice générale et selon la Politique de gestion contractuelle en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.4.2 Lampadaires de rue – Remplacement des ampoules

ATTENDU QUE la municipalité avait procédé au remplacement des lumières des lampadaires de rue pour des modèles moins énergivores et plus efficaces;

ATTENDU QUE certaines lumières non pas encore été remplacées;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2017-239

D'AUTORISER le remplacement de lumières de lampadaires pour un budget maximal de 6 000 \$ à même le fond général et prévu au budget 2017.

D'OCTROYER le contrat de d'achat des équipements et de remplacement des lumières de gré à gré au choix de la directrice générale et selon la Politique de gestion contractuelle en vigueur, un lampadaire au coin de la rue Viger et de la route 216.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.5 Loisirs

6.6 Ressources humaines

6.6.1 Adhésion Fédération Québécoise des Municipalités 2018

ATTENDU QUE la municipalité est présentement membre de l'Union des municipalités du Québec, et ce, jusqu'en décembre 2017;

ATTENDU QUE la municipalité est membre de la Mutuelle SST- Médial et que l'entente prévoit que la municipalité doit être membre en règle de la FQM en septembre de chaque année;

ATTENDU QUE les formations des conseillers et du maire sont presque complétées pour certains et que les crédits ne sont pas transférables;

ATTENDU QUE les dates de renouvellement ont été changées de janvier à mai pour la FQM;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-240

DE RÉINTÉGRER la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2017-2018 pour la somme de 2 862, 38 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.2 Congrès 2017 FQM

ATTENDU QUE la municipalité a renouvelé son adhésion auprès de la FQM;

ATTENDU QUE la participation au congrès pour deux (2) membres du conseil avait été prévue au budget 2017 et qu'un seul conseiller en a bénéficié;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-241

QU'UN membre du conseil participera au Congrès de la FQM 2017 pour la somme de 800 \$ avant les taxes.

QUE les frais d'inscription soient payés par la municipalité et que les autres frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.3 Formations virtuelles COMAQ – Direction générale

ATTENDU QUE la Loi 122 sur les gouvernements de proximité a été adoptée en juin dernier;

ATTENDU QUE cette loi apporte des changements à la réglementation, l'administration et aux politiques municipales;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-242

QUE la directrice générale soit autorisée à suivre les quatre (4) formations virtuelles données par la COMAQ et liées à ces changements.

QUE les frais d'inscription soient payés par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.4 Formation FIHOQ (Horticulture) – Journalier au parc

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-243

QUE le journalier affecté aux parcs soit autorisé à suivre la formation de la FIHOQ les 15, 16 et 17 novembre prochain au coût de 25 \$ plus taxes.

QUE ses frais d'inscription soient payés par la municipalité et que ses autres frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7 Sécurité publique

6.7.1 Brunch annuel Prévention des incendies

ATTENDU QUE le préventionniste en incendie a remis à la direction le plan de préparation et réalisation de la journée portes ouvertes qui se tiendra le dimanche 8 octobre prochain afin de sensibiliser la population à la prévention des risques d'incendie;

ATTENDU QUE les coûts de cet événement sont absorbés en grande partie par la contribution volontaire des participants ainsi que par des commandites;

ATTENDU QUE des achats doivent être faits avant la tenue de l'événement;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-244

DE RESERVER une somme de 1 500 \$ pour l'activité porte ouverte du service incendie de Stoke laquelle somme sera entièrement ou partiellement remboursée par les revenus de l'activité.

D'INCITER les conseillers, la population et ses employés à participer à cet événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7.2 Assemblée des chefs pompiers du Québec (ACSIQ)

ATTENDU QUE le 19 septembre à la caserne de Stoke aura lieu l'assemblée des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ). Près d'une quarantaine de directeurs et adjoints y seront présents. Comme à chaque assemblée, des petits sandwiches, crudités et café seront servis.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-245

D'OFFRIR une contribution de 200 \$ au Service incendie pour la préparation de cette assemblée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7.3 Séminaire des chefs pompiers et préventionnistes

ATTENDU QUE les 14, 15 et 16 septembre à Rivière-du-Loup aura lieu le séminaire de perfectionnement des interventions en sécurité incendie du Québec.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-246

D'AUTORISER la participation du directeur des incendies et du préventionniste au séminaire.

QUE les frais d'inscription soient payés par la municipalité et que les autres frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7.4 Achat d'un détecteur de gaz

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été demandées pour le remplacement d'un détecteur de quatre (4) types de gaz par le service incendie;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-247

QUE l'achat d'un détecteur de gaz soit autorisé auprès de Hetek pour un montant de 544,74 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8 Voirie

6.8.1 Subvention PAARM 2017-2018

ATTENDU QU'UNE subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal a été accordée à la municipalité pour l'exercice financier 2017-2018 pour le remplacement du ponton du 7^e rang Ouest;

ATTENDU QUE les travaux autorisés sont terminés;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-248

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le 7^e rang pour un montant subventionné de 17 000 \$ conformément aux exigences du Ministère des Transports, mobilité durable et électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le 7^e rang Est dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.2 Travaux voirie TECQ 2014-2018- directive de changements

ATTENDU QUE les travaux de réfection de rues dans le développement Phaneuf ont été amorcés;

ATTENDU QUE des travaux importants de sous-excavation de matériaux organiques ont créés des zones d'instabilité;

ATTENDU QUE l'importance de ces travaux était imprévue et pourrait mettre en péril la qualité des ouvrages;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-249

QUE le conseil approuve que la partie des travaux de pavage soit reconduite en 2018 après un cycle de gel-dégel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Remise des rapports des officiers municipaux.

Les différents rapports du directeur des travaux publics, du directeur du service incendie et de l'inspecteur ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

8. Trésorerie et finances

8.1 État prévisionnel de la situation

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 31 août 2017.

8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles

CONSIDERANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du Règlement N° 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-250

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 450 265,79 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées :	26 405,78 \$
Opérations courantes à payer :	382 388,82 \$
Salaires payés :	41 471,19 \$

QUE le rapport soit déposé et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Autres sujets

10. Avis de motion

11. Règlements

12. Invitations

12.1 21^e édition du Vins et fromages – Parc historique de la poudrière

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2017-251

QUE la Municipalité de Stoke achète (ou rembourse l'achat) de deux (2) billets au coût de 80 \$ chacun pour deux (2) représentants municipaux qui participeront au souper bénéfice qui aura lieu le 26 septembre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12.2 Invitation Bœuf braisé de la Fabrique St-Philémon de Stoke

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2017-252

QUE la Municipalité de Stoke achète de dix (10) billets au coût de 25 \$ chacun pour représentants municipaux qui participeront au souper bénéfice qui aura lieu le 23 septembre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Varia

13.1 Dons de fleurs et plantes à la municipalité

Le Conseil municipal souhaite remercier chaleureusement Madame Monique Turcotte qui a offert généreusement plusieurs plantes et fleurs vivaces pour embellir les parterres et plates-bandes municipales.

14. Période de questions

15. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu que la séance soit levée à 19 h 38.

Rés. 2017-253

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire